



AVIS DE COURSE

HYERES SKIFFS

13 et 14 Septembre 2014

Lieu : HYERES - VAR

Autorité Organisatrice : **COYCH**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2.les prescriptions nationales s'appliquent
- 1.3.les règlements fédéraux.
- 1.4.En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.La régata est ouverte à tous les dériveurs inscrits dans la table des ratings FFVoile 2011.

3.2.Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Dériveur solitaire	20€
Dériveur Double	30€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date : 13 Septembre de 9h à 12h

5.2 Un repas coureur pourra être organisé le samedi 13 septembre à 20h avec des frais supplémentaires pour les coureurs qui le souhaitent. L'information sera diffusée ultérieurement et ce repas fera l'objet d'une inscription complémentaire.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13 septembre	14h30	Toutes
14 septembre	11h00	Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Type Banane ou longue distance.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les dériveurs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de 2 .

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Les 3 premiers en intersérie

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Secrétariat du COYCH

Email : contat@coych.org

Tel : 04 94 38 61 67 / 06 25 62 24 80